

D.G.A. ADMINISTRATION GENERALE ET SERVICES A LA POPULATION
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES
SERVICE DES ASSEMBLEES
EL/CV/140323ExtraitsPV

AUBAGNE, le 14 Mars 2023

EXTRAITS du PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 14 MARS 2023

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Esplanade des Libertés, Salle Stéphane Hessel, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal.

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 37
Excusés 06

(ayant donné procuration :

Mme Sophie AMARANTINIS à M. Danielle MENET
Mme Geneviève MORFIN à M. Philippe AMY
Mme Julie GABRIEL à Mme Irène DUPLAN
Mme Magali GIOVANNANGELI à M. Alexandre LATZ
M. William MIROUX à Mme Valérie MORINIERE
Mme Valérie BOISSON à Mme Clémentine FARDOUX)

Arrivée de Mmes Sophie AMARANTINIS et Julie GABRIEL à la délibération n° 05-140323

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 39
Excusés 04

Arrivée de Mme Magali GIOVANNANGELI à la délibération n° 13-140323

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 40
Excusés 03

Départ de M. Patrice JARQUE après la délibération n° 19-140323 sans procuration

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	39
Excusés	04

--- ooo O ooo ---

M. Le Maire : L'appel fait, le quorum fixé à 22 étant atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner notre secrétaire de séance. S'il accepte, je désigne le benjamin de notre assemblée, M. Zarick KOURICHI.

Vous voulez bien assumer cette mission ? Merci M. Zarick KOURICHI.

Les Procès-Verbaux des Conseils Municipaux des **22 Septembre 2022** et **15 Novembre 2022**, soumis à l'approbation des élus, sont adoptés à l'unanimité.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **13 Décembre 2022** vous sera transmis ultérieurement.

Le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le **Lundi 26 Juin 2023**, dans cette même salle.

POUR INFORMATION :

Après le vote du Compte Administratif 2022 du Budget Principal et du Budget Annexe des Pompes Funèbres, je vous invite à venir les signer. Ils seront à votre disposition sur la table à côté de l'Administration.

Je vous invite maintenant à passer à l'**examen de l'Ordre du Jour**.

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

« ADMINISTRATION GENERALE »

**01-140323 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation de la Convention de Groupement de Commandes avec deux
organismes bénéficiaires du contrat de concession de service public de
restauration collective.**

Dans le cadre de la Concession de Service Public de restauration collective, cette délibération propose d'approuver la constitution d'un groupement de commandes pour la Concession de Service Public de restauration collective au profit du C.C.A.S. de la Ville d'Aubagne, et du C.R.O.U.S. d'Aix-Marseille, désignés en tant que bénéficiaires directs du présent contrat de concession.

Cette délibération propose d'approuver la convention de groupement de commandes désignant la Ville d'Aubagne en tant que coordonnateur du groupement et l'habilitant à ce titre à attribuer, signer, notifier et assurer l'exécution administrative de la présente Concession de Service Public.

La délibération n° **01-140323** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2),
PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

**02-140323 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation de la Convention avec le Département des Bouches-du-
Rhône, relative à la transmission des avis de naissance par voie
dématérialisée.**

Dans le cadre de la poursuite de la dématérialisation engagée par la Ville et pour répondre à la demande du Département d'effectuer une transmission informatisée des avis de naissance, par cette délibération, il est proposé de conclure une convention avec le Département des Bouches-du-Rhône à cet effet.

La délibération n° **02-140323** est adoptée à l'UNANIMITE.

**03-140323 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Avis du Conseil Municipal sur la demande d'enregistrement au titre des
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement déposée par
le 1^{er} régiment étranger de cavalerie pour une installation localisée sur le
site du Camp de Carpiagne à Aubagne.**

Conformément aux autorisations d'exploitation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.) et à une enquête publique qui s'est déroulée sur le territoire de la Commune du 6 Mars au 6 Avril 2023 à l'initiative de la Préfecture, par cette délibération, il est proposé d'émettre un avis favorable à la demande du 1^{er} régiment étranger de cavalerie aux fins d'exploitation d'un atelier d'entretien et de réparation de véhicules sur le camp de Carpiagne.

La délibération n° **03-140323** est adoptée à l'UNANIMITE.

**04-140323 - Sur le rapport de Monsieur André LEVISSÉ, Adjoint au Maire -
**Approbation de la convention de la gestion de la D.E.C.I. Communale
 avec la S.P.L. Eau des Collines.****

Dans le cadre du transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.) au 1^{er} Janvier 2023 à la Ville d'Aubagne, et conformément à l'application de la loi dite 3DS, cette délibération a pour objet la conclusion et la signature de la convention de gestion des Points d'Eau Incendie avec la S.P.L. l'Eau des Collines, définissant les modalités techniques et financières de cette gestion des Points d'Eau Incendie.

La délibération n° **04-140323** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

**05-140323 - Sur le rapport de Monsieur Matthieu HERMANT, Conseiller Municipal -
**Approbation des baux à ferme à conclure avec les 5 agriculteurs
 désignés par le comité technique de la SAFER, à savoir Auréline
 LEPISSIER, Alice RABECQ, Clément KLEIN, Annaig COUGET et
 Stéphanie MASSONI -Camp de Lambert.****

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'agriculture durable périurbaine avec l'installation de jeunes agriculteurs, et conformément aux délibérations du 29 Septembre 2021, du 22 Mars 2022 et du 21 Juin 2022, cette délibération vise à la conclusion de 5 baux à ferme à conclure avec les candidats retenus, pour une durée de 9 ans, renouvelable une fois, au prix de 180 euros par hectare et par an pour les terres labourables et de 20 euros par hectare et par an pour les surfaces boisées, minoré de 10 % eu égard à l'intégration d'une clause environnementale dans le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **05-140323** est adoptée à l'UNANIMITE.

**06-140323 - Sur le rapport de Monsieur Matthieu HERMANT, Conseiller Municipal -
**Approbation de la cession à l'A.S.A. des Arrosants du Gast et
 Longuelance de la parcelle AM 592 - Impasse des Mésanges.****

Cette délibération a pour objet d'approuver la cession à l'A.S.A. des Arrosants du Gast et Longuelance de la parcelle cadastrée AM n° 592 d'une superficie de 35 m² située en bordure de l'impasse des Mésanges pour le prix d'un euro symbolique.

Il est à préciser que l'A.S.A. a pour objet l'exécution des travaux d'amélioration et d'entretien des canaux principaux et des prises d'eau du syndicat, ainsi que de veiller à la juste répartition des eaux d'arrosage provenant de l'écluse de Pont de l'Étoile.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **06-140323** est adoptée à l'UNANIMITE.

**07-140323 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
**Approbation de cession de droit au bail commercial de 55 m² situé au
 52 Rue de la République à Mme Sylvia CANTARELL.****

Dans le cadre de sa politique de redynamisation du centre ancien, cette délibération a pour objet la cession d'un droit au bail de 55 m² sis 52 Rue de la République au profit de la S.C.I. 52 La République, représentée par Madame Sylvia CANTARELL, moyennant le prix de 16.000 euros pour y installer une activité de bouche basée sur des produits frais et locaux.

Cette délibération annule et remplace la délibération du Conseil Municipal du 13 Décembre 2022.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 07-140323 est adoptée à l'UNANIMITE.

**08-140323 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
**Approbation de l'acquisition à la valeur symbolique d'un euro auprès du
 cabinet CYTIA, syndic de la copropriété d'une partie à détacher des
 parcelles DE 7-923-924-925-926-927-928-929 renumérotée DE 1552-
 525 Avenue de l'Amitié superficie 731 m².****

Dans le cadre du permis de construire d'un ensemble immobilier sis Avenue de l'Amitié, délivré à la Société BOUYGUES, cette délibération a pour objet d'acquiescer à la valeur symbolique d'un Euro, une partie à détacher des parcelles cadastrées Section DE n° 7, 923, 924, 925, 926, 927, 928 et 929 situées Avenue de l'Amitié d'une superficie de 731 m², renumérotée DE n° 1552 par plan de géomètre établi en date du 30 Septembre 2019 auprès du Cabinet CYTIA, syndic de la copropriété.

Cette emprise foncière aménagée en parking permettra à la Commune de pourvoir aux besoins en stationnement dans cette zone comprenant de nombreux équipements publics.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 08-140323 est adoptée à l'UNANIMITE.

**09-140323 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
**Approbation de deux Conventions de Servitude ENEDIS Parcelles : AB
 0212 et AB0217 Rue du Docteur Barthélémy.****

Cette délibération a pour objet d'autoriser, à titre de servitude réelle et perpétuelle, dans une bande de 1 mètre de large, l'établissement de 2 canalisations souterraines ainsi que leurs accessoires, d'une longueur de 70 mètres et 20 mètres respectivement sur les parcelles communales cadastrées Section AB n°s 0212 et 0217 sises Rue du Docteur Barthélémy. Il est proposé, à ce titre, de conclure les deux conventions correspondantes avec la Société ENEDIS.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 09-140323 est adoptée à l'UNANIMITE.

10-140323 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -

Approbation de l'intégration des opérations réalisées pour le compte de la Commune au bilan des acquisitions et des cessions, tel que mentionné à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de compléter par l'état de stock foncier détenu par l'E.P.F. P.A.C.A pour le compte de la Commune au 31 Décembre 2022.

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer au bilan des acquisitions et cessions opérées par l'Etablissement Public Foncier P.A.C.A. un immeuble situé 401 Avenue de la Fleuride, zone industrielle les Paluds, cadastré Section CV n° 367 et un immeuble situé 205 Chemin du Camp de Sarlier, cadastré section BK n° 57 et n° 58, dans le cadre de la convention d'intervention foncière Centre-Ville et de prendre acte du stock foncier détenu par ce dernier pour le compte de la Commune.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

Le Conseil Municipal en prend acte.

COMMISSION « FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI »

11-140323 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -

Approbation du Compte de Gestion 2022 du Budget Principal.

Par cette délibération, il s'agit de viser le Compte de Gestion du Budget Principal, dressé par Madame le Chef du Service de Gestion Comptable d'Aubagne au titre de l'exercice 2022, dont les résultats sont identiques à ceux décrits dans le Compte Administratif 2022.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 11-140323 est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

12-140323 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -

Approbation du Compte de Gestion 2022 du Budget Annexe des Pompes Funèbres.

Par cette délibération, il s'agit de viser le Compte de Gestion du Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres, dressé par Madame le Chef du Service de Gestion Comptable d'Aubagne au titre de l'exercice 2022, dont les résultats sont identiques à ceux décrits dans le Compte Administratif 2022.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 12-140323 est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

**13-140323 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget Principal.**

Par cette délibération, il est proposé d'approuver le Compte Administratif, résultat de l'exécution budgétaire 2022, relatif au Budget Principal.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **13-140323** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN, Mmes BENASSAYA-NIVET, MELIN et BOUGEAREL.

**14-140323 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget Annexe des
Pompes Funèbres.**

Par cette délibération, il est proposé d'approuver le Compte Administratif, résultat de l'exécution budgétaire 2022, relatif au Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **14-140323** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. GRANDJEAN, Mmes BENASSAYA-NIVET, MELIN et BOUGEAREL.

**15-140323 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Expérimentation du Compte Financier Unique (C.F.U.) : Approbation de la
convention à signer avec l'Etat.**

La loi permet aux collectivités territoriales d'expérimenter un Compte Financier Unique (C.F.U.) à compter de l'exercice 2021, qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, avant de devenir, si le législateur en décide ainsi au vu des résultats de l'expérimentation, la nouvelle présentation des comptes locaux à partir de 2024.

La Ville d'Aubagne fait partie de la liste des expérimentateurs de la 3^{ème} vague et doit, par conséquent, passer une convention avec l'Etat qui précise les conditions de mise en œuvre et de suivi de l'expérimentation.

Par cette délibération, il est donc proposé d'approuver la convention avec l'Etat relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique pour le budget principal et le budget annexe Pompes funèbres.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **15-140323** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

**16-140323 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
**Approbation du protocole transactionnel à intervenir avec la Société
 LOCAM.****

Cette délibération vise à approuver le protocole transactionnel conclu avec la Société LOCAM en vue de mettre un terme définitif à tous différends et litiges au titre du versement d'une indemnité forfaitaire et de la restitution des 13 défibrillateurs à ladite société.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **16-140323** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

**17-140323 - Sur le rapport de Madame Stéphanie HARKANE, Adjointe au Maire -
**Approbation de la Convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et
 l'Association « Comité de Jumelage d'Aubagne ».****

Au regard de la volonté de la Ville d'Aubagne et des Villes d'Argentona et de Deruta de faire vivre et prospérer leur amitié pour les générations futures et de traduire leurs engagements par des échanges concrets d'expériences, de techniciens, de citoyens, dans des domaines tels que l'Education, la Culture, l'Economie, les Sports, le Social et la Vie Associative, cette délibération propose la conclusion d'une Convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et l'Association « Comité de Jumelage d'Aubagne », lequel aura pour mission la mise en œuvre des moyens nécessaires pour le développement des échanges avec des villes européennes, l'animation en lien avec la politique municipale.

Cette délibération vise également à la désignation de deux élus pour siéger au sein de ce Comité.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **17-140323** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mmes MENET, HARKANE, MM. JARQUE, HERMANT, Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN, et Mme BENASSAYA-NIVET.

**18-140323 - Sur le rapport de Madame Stéphanie HARKANE, Adjointe au Maire -
**Approbation du dispositif régional Accès aux Financements Européens
 (A.F.E.) Collectivités par la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur.****

Dans la continuité de cette démarche concourant à faciliter les échanges et développer une citoyenneté européenne active, la Ville, en partenariat avec l'association « Comité de Jumelage d'Aubagne », a créé un Comité permettant d'assurer de façon optimale la gestion des jumelages existants ou à venir.

Afin de donner à ce Comité tous les moyens lui permettant de remplir sa mission, la Ville sollicite l'accompagnement de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du dispositif régional A.F.E. en faisant acte de candidature.

Cette délibération propose donc d'approuver la candidature de la Ville d'Aubagne au dispositif A.F.E. Collectivités proposé par la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, lequel vise à faciliter l'accès des Communes et intercommunalités aux projets européens et permettre leur montée en compétences dans ce domaine.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **18-140323** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ. Abstentions de M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

COMMISSION « CULTURE, EVENEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE »

19-140323 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -

Conservatoire : Renouvellement du classement en Conservatoire à Rayonnement Communal comprenant le vote du Projet d'Etablissement et du Règlement Intérieur.

Dans le cadre de la politique publique en matière de Culture de la Ville d'Aubagne, cette délibération a pour objet la demande de renouvellement de classement du Conservatoire en Conservatoire à Rayonnement Communal ainsi que l'approbation de son Règlement Intérieur et son Projet d'Etablissement.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **19-140323** est adoptée à l'UNANIMITE.

20-140323 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -

Approbation de la tarification pour la location des instrument appliquée en fonction du coefficient familial.

Au regard de la politique municipale en faveur de la culture, par cette délibération, il est proposé d'appliquer une nouvelle tarification pour la location d'instruments par le Conservatoire à ses élèves et ce, pour une durée d'un an, basée sur le quotient familial sachant que, jusqu'à présent, un tarif unique était appliqué.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **20-140323** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

21-140323 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -

Approbation de la convention de subventionnement 2023 avec l'Association L.A.S.E.R. (Laboratoire Audiovisuel pour l'Enseignement et la Recherche).

Le partenariat avec l'Association Laboratoire Audiovisuel pour l'Enseignement et la Recherche (L.A.S.E.R.) permet de soutenir l'utilisation des moyens et ressources pédagogiques

et techniques de l'Université dans le but de favoriser l'insertion des étudiants dans les circuits professionnels. Il permet également à la Ville de bénéficier des moyens techniques et des retombées médiatiques liées à ces actions. Cette délibération vise à conclure une convention de subventionnement pour 2023, pour une participation financière de 30.000 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **21-140323** est adoptée à l'UNANIMITE.

22-140323 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal -
Approbation de l'adhésion à l'Association La Ligue de l'Enseignement.

Par cette délibération, il est proposé d'adhérer à l'Association la Ligue de l'enseignement fédération des Bouches-du-Rhône qui regroupe autour de ses valeurs et principes - laïcité, citoyenneté, solidarité - plus de 600 associations dans le département des Bouches-du-Rhône. Cette adhésion, pour un montant de 125 euros au titre de l'année 2023, permettra à la Commune d'Aubagne de bénéficier du réseau d'associations, des activités, des manifestations, des formations et des ressources de la Ligue de l'enseignement, pour accompagner la Direction Jeunesse dans le développement de ses actions culturelles, artistiques et citoyennes.

Cette délibération propose d'approuver l'adhésion de la Ville à pour un montant de 125 euros au titre de l'année 2023.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **22-140323** est adoptée à l'UNANIMITE.

23-140323 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal -
Approbation de la Convention de partenariat avec l'A.F.P.A. dans le cadre du dispositif « La Promo 16-18 ».

Par cette délibération, il est proposé d'approuver la convention de partenariat de la Ville avec l'A.F.P.A. dans le cadre du programme dénommé « La Promo 16-18 » qui permettra d'accompagner des jeunes en décrochage scolaire pendant 3 mois. Il leur permettra de vivre une expérience d'émancipation qui les éloigne temporairement d'un environnement territorial, social ou familial incapacitant en s'appuyant sur un consortium d'acteurs de l'accompagnement social, de l'éducation, de la formation, de la découverte de l'entreprise et du parrainage de salariés, du sport, de l'art, de la culture, de la médiation scientifique et de l'engagement citoyen.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **23-140323** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « SPORT ET EVENEMENTS SPORTIFS »

24-140323 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -

Approbation de la convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et la Ville de Gémenos concernant la mise à disposition du centre aquatique AQUAGEM.

Par cette délibération, il est proposé une convention de partenariat entre la Ville de Gémenos et la Ville d'Aubagne aux fins de mise à disposition du Complexe Aquatique AQUAGEM, à Gémenos, en vue de permettre aux associations sportives aquatiques aubagnaises de continuer leurs entraînements pendant les travaux d'entretien et de rénovation de la Piscine Alain Bernard.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **24-140323** est adoptée à l'UNANIMITE.

25-140323 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -

Approbation des modalités de report ou de remboursement des cours d'aquagym à la piscine Alain Bernard.

Au regard de la fermeture temporaire de la Piscine Alain Bernard, cette délibération vise à donner au public la possibilité de bénéficier de reports ou de remboursements de l'abonnement souscrit par les bénéficiaires de cours d'aquagym délivrés par les maîtres-nageurs sauveteurs de la Ville pour le premier semestre 2023.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **25-140323** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « POLITIQUE SOCIALE, SANTE, SOLIDARITE ET VIE ASSOCIATIVE »

26-140323 - Sur le rapport de Madame Valérie MORINIÈRE, Adjointe au Maire -

Approbation de la Convention de partenariat avec l'A.S.E.P.T. P.A.C.A. pour les ateliers de prévention seniors.

Par cette délibération, il est proposé la conclusion d'une convention de partenariat avec l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires P.A.C.A. qui organise et pilote des actions pour accompagner le retraité dans la préservation de son capital santé et dans le maintien du lien social.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **26-140323** est adoptée à l'UNANIMITE.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

27-140323 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Définition d'emploi déjà créé au tableau des postes budgétaires.

Par cette délibération, il est proposé de définir un emploi de Responsable Adjoint du service comptabilité au sein de la Direction des Finances.

La délibération n° **27-140323** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ. Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

28-140323 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Mise à jour du tableau des emplois des postes budgétaires 2023.

Pour répondre aux besoins et aux nécessités d'organisation des services, cette délibération vise à adopter le tableau des postes budgétaires au titre de l'année 2023.

La délibération n° **28-140323** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

29-140323 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Création d'emplois non permanents dans le cadre des besoins liés à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité.

Les services ont recours au recrutement d'agents non titulaires pour des besoins occasionnels. Concernant les besoins saisonniers, ils ont été évalués à 81 emplois pour 2023.

Par cette délibération, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces recrutements ponctuels.

La délibération n° **29-140323** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

30-140323 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Annulation de la délibération n° 26-220519 portant approbation de la convention de prestation de service paie et gestion de personnel avec l'A.S.A.M.I.A.

Au regard de la l'impossibilité pour la Ville d'Aubagne de procéder à la déclaration sociale nominative du salarié de l'A.S.A.M.I.A., par cette délibération, il est proposé d'annuler la délibération n° 26-220519 ayant pour objet la prise en charge de la gestion administrative du personnel de l'Association Syndicale Autorisée de Modernisation des Irrigations d'Aubagne dans le cadre d'une convention définissant les conditions et modalités.

La délibération n° **30-140323** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

**31-140323 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
**Approbation des conditions de recrutement des agents relevant du cadre
d'emplois des policiers municipaux.****

Conformément à la réglementation en vigueur, cette délibération vise à approuver les conditions de recrutement des agents relevant du cadre d'emplois des policiers municipaux.

La délibération n° **31-140323** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

**32-140323 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
**Approbation de l'attribution d'un véhicule de fonction et de véhicules de
service avec remisage à domicile.****

Par cette délibération, il est proposé d'approuver l'attribution d'un véhicule de fonction et de véhicules de services avec remisage à domicile et d'en déterminer la liste.

La délibération n° **32-140323** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ. Abstentions de M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

VIE MUNICIPALE

**33-140323 - Sur le rapport de Monsieur le Maire -
**Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire
conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général
des Collectivités Territoriales.****

Par cette délibération, le Conseil Municipal prend acte de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur le Maire dans le cadre des Articles L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément à la délibération du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022.

--- ooo O ooo ---

La séance du Conseil Municipal est terminée.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus et le public.

Il souhaite à tous une bonne soirée et donne rendez-vous bien sûr pour le Conseil Municipal du 26 Juin prochain.

La séance est levée à 21 heures 35.

